

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025
Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

01 – Mise à jour du PICS (plan indices de cavités souterraines) :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, dans le cadre de l'exercice de sa compétence urbanisme, la Communauté de Communes Yvetot Normandie a fait procéder à une mise à jour du plan des indices de cavités souterraines et des fiches correspondantes du PLU intercommunal.

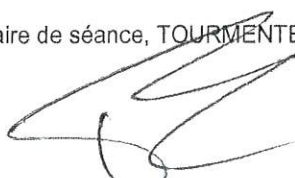
Pour la commune d'AUZEBOSC, il a bien été tenu compte des dernières études et levées partielles de risques qui avaient été signalées et des dernières archives (notamment parcelles napoléoniennes) récemment retrouvées. Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal de valider cette modification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve le PICS modifié avec les fiches correspondantes.

Cette modification sera intégrée à la procédure en cours de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

02- Délibération pour l'autorisation d'adhésion à un groupement de commande et de lancement d'une procédure de marché de fournitures et service pour la restauration scolaire :

Monsieur Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant :

Le contrat actuellement en place dans notre commune concernant la fourniture et la livraison de repas à l'ensemble des élèves usagers de la cantine arrive à échéance prochainement.

Vu la nécessité d'assurer un service de restauration scolaire répondant aux besoins des élèves fréquentant l'école de la commune, il est proposé de lancer une consultation relative à « La fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire » par le biais d'un Groupement de Commande coordonné par la Commune de Valliquerville, avec laquelle une convention sera signée.

La procédure proposée est un Marché à Procédure Adaptée conformément à la réglementation en vigueur en matière de commande publique.

La durée du marché sera de 36 mois.

La forme du marché prendra la forme d'un accord cadre à bons de commande (L. 2125-1 et R. 2121-8 du CCP) sans minimum mais avec un maximum (à déterminer) sur une période de 36 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence sera diffusé sur les plateformes suivantes :

- Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ;
- Profil Acheteur (PA) de la commune coordonnatrice
- Sites internet des communes adhérentes au groupement de commande

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse

Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le lancement de la consultation est prévu pour le mois de **février 2025**. L'attribution du marché est programmée courant **juin 2025**.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1,

Considérant le rapport présenté,

Article 1^{er} – D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une procédure de consultation pour « la fourniture et la livraison de repas pour la restauration scolaire », par le biais d'un groupement de commande.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Article 4 – De dire que les crédits utiles seront inscrits au Budget 2025 et suivants.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025
Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

03 – Réfection de voirie : subvention au titre du fonds de concours

La réfection de la voirie du CR8 étant susceptible d'être financé par le fonds de concours de la communauté de communes Yvetot Normandie, Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès de celle-ci et de signer tout acte relatif à cette demande.

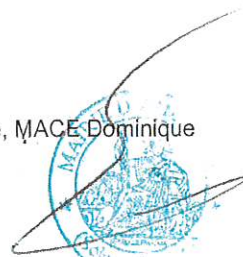
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et douze voix pour, autorise monsieur le maire à effectuer la demande de fonds de concours.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

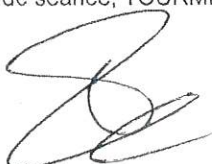
04 – Terrain multisports : subvention au titre du fonds de concours

Le projet du terrain multisport communal étant susceptible d'être financé par le fonds de concours de la communauté de communes Yvetot Normandie, Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès de celle-ci et de signer tout acte relatif à cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le maire à effectuer la demande de fonds de concours.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

05 – Délibération pour les bons scolaires : rentrée 2025 / 2026

Monsieur le maire rappelle que le bon scolaire est attribué aux enfants d'Auzebosc dès leur entrée au collège, et jusqu'à l'année de leurs 16 ans (jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir la valeur du bon scolaire à **45 €** pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025
Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

06 – Délibération portant signature d'une convention pour la mise à disposition par le Centre de Gestion 76 d'agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que :

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L812-2,
Vu le décret n°85-603 modifié du 10 juin 1985, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment son article 5,
Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail et modifiant le code du travail,
Vu la délibération n°2024-DEL-40 du Centre de gestion de la Seine-Maritime en date du 21 juin 2024,

L'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, dispose que l'autorité territoriale doit désigner, après avis de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (FSSCT), un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025
Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- En désignant un agent en interne,
- En passant convention avec le Centre de gestion.

Le Centre de Gestion 76 propose aux collectivités et établissements de mettre à disposition un agent du service prévention des risques professionnels formé pour la réalisation de cette mission, par convention d'une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG76 ;
- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion relative à la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail par le CDG76 ainsi que tous les documents y afférents ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

07 – Délibération pour les maisons fleuries 2025 – bons d'achats

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la valeur des prix des maisons fleuries. Comme les années précédentes, 2 catégories sont déterminées : vue de la rue et les parcs & jardins paysagers.

Barème proposé : 2 prix à 40 € ; pour les premiers de chaque catégorie
10 prix à 30 € ; pour les suivants de chaque catégorie

12 prix soit un total de 380 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le barème proposé.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025
Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

08 – Délibération pour rattacher la parcelle B745 à la parcelle B744.

Pour donner suite à la délibération n°7 en date du 08 février 2024, un découpage parcellaire avait été effectué afin de découper la parcelle B722 pour la vente de l'ancienne mairie afin que la commune conserve un surplus pour les services techniques (B746).

Monsieur le maire propose au conseil municipal de rattacher la parcelle B745 à la parcelle B744.

Le rattachement de cette parcelle permet au futur cabinet médical de créer l'accès handicapé nécessaire à l'ouverture du futur cabinet médical.

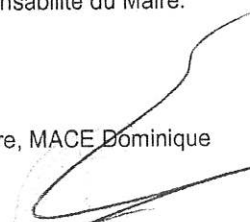
Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de rattacher les deux parcelles ensembles et donc, par ce fait de céder la parcelle B745 aux futurs acquéreurs de l'ancienne mairie.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 12

Votants : 13

Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stéphanie, LAMY Éric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

09 – Lotissement La Bichotterie, division de la parcelle communale A380 : détachement de 2 lots à bâtir

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'ancien court de tennis, situé dans le lotissement La Bichotterie est désaffecté depuis plusieurs années et est en état d'abandon.

Ce court de tennis avait été aménagé au début des années 80 sur une partie de la parcelle cadastrée A380, d'une superficie totale de 2618 m² qui appartient toujours au domaine privé de la commune et la question du devenir de ce site se pose :

- Soit étendre l'espace vert qui existe déjà sur une partie de cette parcelle A380
- Soit vendre éventuellement une partie de ce terrain en lots à bâtir comme le permet le règlement du PLU intercommunal en sachant qu'une zone devra rester dans le domaine privé de la commune car inconstructible du fait de la présence dans un angle d'une réserve enterrée de 120 m³ destinée au renforcement de la défense incendie du lotissement.

Dans cette seconde perspective, un certificat d'urbanisme opérationnel (CUB0760432300028 – demande déposée le 04/12/2023 et accordée le 29/01/2024) avait été instruit favorablement par le service urbanisme de la CCYN et signé en vue de pouvoir détacher 2 lots à bâtir d'une surface d'un peu plus de 600 m².

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de poursuivre en ce sens et de décider de la division de la parcelle A380 avec le détachement de 2 lots à bâtir conformément au plan indicatif du certificat d'urbanisme précité et de décider de la mise en vente de ces 2 lots dès que leur délimitation précise et leur bornage auront été faits.

Dans ces conditions :

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2025

Date de convocation : 14/01/2025
Date d'affichage : 16/01/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 12
Votants : 13
Absents : 3 dont 1 pouvoir donné

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moïse, LECOSSOIS Stéphanie, MACE Dominique, ANQUETIL Stephanie, LAMY Eric, LECOURT Sophie, LEFEBVRE Arnaud, DEVAUX Robert, LECOUTEUX Anne-Marie, SOUDAIS Chantal

Etaient absents excusés : EFFOSSE Hélène, DELLIER Anthony

Etaient absents : REINHOLD David

TOURMENTE Moïse a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu l'article L 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales précisant que le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier, de passer les actes de vente, échange, partage, acceptation de dons ou legs, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés conformément aux dispositions du code ;

Vu les articles L 2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal approuve cette proposition de division de la parcelle communale A380 avec le détachement de 2 lots à bâtir et de leur mise en vente après bornage.

Pour mener à bien cette opération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions qui seront nécessaires et à signer tous les documents et actes s'y rapportant à savoir :

- Désignation du géomètre qui sera chargé du bornage et de l'établissement du dossier de déclaration préalable,
- Choix d'une agence immobilière pour la commercialisation
- Désignation du notaire qui sera chargé de l'établissement des actes de vente

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, TOURMENTE Moïse



Le Maire, MACE Dominique

